

ACTION URGENTE

UN MILITANT EST LIBÉRÉ SOUS CAUTION, MAIS SE VOIT INTERDIRE DE VOYAGER

Nabeel Rajab a été libéré sous caution et l'audience concernant son affaire a été reportée au 20 janvier 2015. Il s'est vu interdire tout déplacement à l'étranger.

Le militant des droits humains **Nabeel Rajab** a été libéré sous caution le 2 novembre, lors d'une audience à l'issue de laquelle le verdict concernant son affaire devait être rendu. Son procès a été repoussé au 20 janvier 2015 et il s'est vu imposer une interdiction de voyager. Amnesty International s'est entretenue avec Nabeel Rajab, qui a déclaré qu'il avait appris cette interdiction en lisant un article. Durant l'audience, le juge lui avait confirmé qu'il était autorisé à se déplacer.

L'inculpation d'« outrage public à des institutions officielles », au titre de l'article 216 du Code pénal bahreïnite, n'a pas été abandonnée. S'il est déclaré coupable, il encourt jusqu'à trois ans de prison.

Nabeel Rajab a déclaré à Amnesty International : « Je tiens à remercier tous les membres et toutes les sections d'Amnesty International. Grâce à vos efforts, j'ai été libéré et je vous exhorte à continuer, car des centaines d'autres personnes sont toujours derrière les barreaux ».

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais, en arabe ou dans votre propre langue :

- exhortez les autorités bahreïnites à lever l'interdiction de voyager imposée à Nabeel Rajab et à abandonner toutes les charges retenues contre lui, car elles sont liées au fait qu'il a exercé de manière pacifique son droit à la liberté d'expression ;
- engagez-les à défendre le droit à la liberté d'expression et à abroger les lois qui sanctionnent l'exercice pacifique des droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion, notamment l'article 216 du Code pénal.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 15 DÉCEMBRE 2014 À :

Roi de Bahreïn

Shaikh Hamad bin 'Issa Al Khalifa
Office of His Majesty the King
P.O. Box 555
Rifa'a Palace, al-Manama
Bahreïn

Fax : +973 1766 4587

**Formule d'appel : *Your Majesty, / Sire,*
(Votre Majesté, dans le corps du
texte)**

Ministre de l'Intérieur

Shaikh Rashid bin 'Abdullah Al Khalifa
P.O. Box 13, al-Manama
Bahreïn
Fax : +973 1723 2661
Courriel via le site :

www.interior.gov.bh/contact_en.aspx

Twitter : @moi_Bahrain

**Formule d'appel : *Your Excellency, /
Monsieur le Ministre,***

Copies à :

Ministre de la Justice et des Affaires islamiques

Shaikh Khalid bin Ali Al Khalifa
Ministry of Justice and Islamic Affairs
P. O. Box 450, al-Manama
Bahreïn

Fax : +973 1753 1284

Courriel via le site :

<http://www.moj.gov.bh/en/>

Twitter : @Khaled_Bin_Ali

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de Bahreïn dans votre pays (adresse/s à compléter) : nom(s), adresse(s), n° de fax ; courriel ; formule d'appel.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la deuxième mise à jour de l'AU 249/14. Pour en savoir plus : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE11/036/2014/fr>.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

UN MILITANT EST LIBÉRÉ SOUS CAUTION, MAIS SE VOIT INTERDIRE DE VOYAGER

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Le 9 octobre, Nabeel Rajab a comparu devant le bureau du procureur général et a été inculpé d'« outrage public à des institutions officielles », en vertu de l'article 216 du Code pénal bahreïnite. Il a été placé en détention au poste de police d'Al Hooraa, dans la capitale Manama, jusqu'à sa remise en liberté sous caution le 2 novembre.

L'article 216 érige en infraction le fait d'« offenser, par quelque moyen d'expression que ce soit, l'Assemblée nationale ou d'autres institutions constitutionnelles, l'armée, la justice, les pouvoirs publics ou des services gouvernementaux ».

Le 3 octobre, le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme a demandé la libération immédiate de Nabeel Rajab. Le 16 octobre, le ministère américain des Affaires étrangères a engagé les autorités bahreïnites à abandonner toutes les charges retenues contre lui.

Nom : Nabeel Rajab
Homme

Action complémentaire sur l'AU 249/14, MDE 11/043/2014, 3 novembre 2014